

En application de l'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette page est destinée à la libre expression politique des élus municipaux. La rédaction décline toute responsabilité sur la teneur des propos tenus.

■ Groupe "Des engagements et des actes pour Deuil-la-Barre"

La famille au centre de nos préoccupations

Depuis décembre 2015, la nouvelle formule bibliothèque familiale est ouverte. Un équipement municipal unique, permettant aux familles, enfants et adultes, de fréquenter simultanément cette structure nouvellement réaménagée, agrémentée de jeux, de CD et de plus de 25 000 ouvrages. Des espaces détente, ludothèque, presse ou bien encore de travail sont à disposition du public. Des animations lecture de contes, spectacles littéraires peuvent maintenant s'y tenir grâce à la nouvelle reconfiguration de l'équipement. Malgré toutes ces nouvelles activités, nous maintenons une participation très modique, sachant que pour les enfants de moins de 18 ans et les étudiants de moins de 25 ans, la gratuité est de rigueur. Pour les adultes, la cotisation annuelle est de 7,85 €.

Mais ce n'est pas tout : un dimanche matin par mois, nous accueillons gracieusement et en toute convivialité parents et enfants dans nos équipements sportifs (piscine, patinoire, tennis, stade, salle omnisports...), où des éducateurs sportifs leur font découvrir le large panel des sports proposés par les associations locales.

Nous pensons aussi aux parents pendant les vacances scolaires : au-delà des centres de loisirs dont la capacité d'accueil s'est accrue, nous avons doublé le nombre de stages thématiques (sportifs, artistiques, théâtraux, multimédias). Passer de deux à trois sorties familiales estivales, c'est ce que nous avons également initié : parents et enfants peuvent passer une journée au bord de la mer en autocar pour 1,53 €, c'est incroyable mais nous l'avons fait !

Et encore plus : un accès gratuit au nouveau parc de fitness extérieur créé au parc Winston Churchill, vous proposant détente et sport dans un espace vert et clos pour la sécurité des enfants.

Deux espaces pique-nique (tables et bancs) place des Victimes du V2 permettent aux familles de venir passer un bon moment dans un cadre verdoyant et près du manège qui fait le bonheur des plus petits !

La manifestation « Ciné de plein air », initiée cet été, a obtenu un vif succès auprès des nombreuses familles présentes, réjouies d'avoir passé un bon moment. Cela vient compléter les deux « Terrasses d'Été » où les Deuillois ont plaisir à se retrouver en écoutant un bon orchestre, en dansant et chantant. **Une autre nouveauté :** « Accès Assos » devenue annuelle et permettant ainsi, tous les ans, de découvrir dans des conditions optimales et mieux adaptées aux familles, des activités sportives, culturelles ou autres proposées par les associations locales à destination des parents et enfants.

Ces quelques exemples de nouvelles actions orientées vers la famille, nous vous les avons promis lors de notre campagne électorale et nous avons tenu à les mettre en œuvre. Des engagements aux actes !

Dominique Petitpas, adjoint au maire
www.murielscolan.com
www.facebook.com/muriel.scolan

■ Groupe d'opposition "Changez Deuil"

Élus minoritaires, élus à part entière !

Concertation : de qui se moque-t-on ?

Après avoir annoncé en mai 2015 qu'elle supprimait, dès la rentrée, la cantine du mercredi pour les enfants n'allant pas au centre de loisirs, la majorité impose en décembre 2015 un règlement intérieur modifiant les conditions d'inscription aux activités périscolaires à compter de janvier 2016. Puis, la majorité augmente aussitôt les tarifs des services périscolaires et, surtout, ceux de la cantine ! **Changer les règles dans l'urgence et par la force semble être devenu la règle.**

RI périscolaire : des devoirs mais pas de droits !

Ce document, fruit d'un passage en force lors du conseil municipal de décembre (cf. tribune de janvier) et distribué aux parents juste avant son entrée en vigueur... manque de rigueur et de clarté, notamment sur la définition des types d'accueil. Il acte les obligations des familles en matière d'inscription et de paiement mais, contrairement à ceux d'autres villes, comme Montmorency ou Enghien, ne comporte aucune indication sur les assurances, le droit à l'image, l'hygiène et la sécurité... Rien non plus sur les obligations et le fonctionnement des services, ni sur le respect des règles collectives (droits et devoirs du personnel, des familles, des enfants).

RI périscolaire : contrainte et autoritarisme

Pour les activités d'Inisports, l'interruption de l'activité sur présentation d'un certificat médical n'entraîne pas de pénalité, mais un mois de carence est retenu... Qu'est-ce donc qu'une pénalité pour la majorité ? L'inscription au centre de loisirs du mercredi doit être faite jusqu'à 45 jours à l'avance ! Aucune annulation sans frais n'est possible pendant ce délai, même avec un certificat médical, puisqu'un jour de carence est retenu (et qu'il est rare qu'un enfant soit malade deux mercredis de suite). Beaucoup de villes autorisent la modification des inscriptions dans des délais bien plus raisonnables, et sans justificatif, notamment Montmorency et même Saint-Gratien.

RI périscolaire : promesses et renoncements

La majorité, au pouvoir depuis des lustres, veut mieux organiser les personnels pour faire des économies... sur le dos des usagers. **Pendant ce temps, aucune économie n'est prévue sur les dépenses des personnels, toujours aussi élevées, et l'engagement numéro 3, celui de la participation des Deuillois à la vie municipale, est foulé aux pieds.**

Fabrice Rizzoli, Alain Parant, Brigitte Goch Bauer, Vincent Gayrard pour le groupe « ChangeZ Deuil », site <http://changerdeuil.fr/> et rendez-vous en mairie 06 63 75 78 53.

■ Groupe "Union Républicaine pour l'Avenir de tous les Deuillois"

PAS DE HAUSSE D'IMPÔTS, MAIS...

Lors du conseil municipal du 8 février dernier, nous avons refusé de prendre part aux débats concernant les augmentations des prix des diverses prestations assurées par la Ville dans les secteurs de la culture, de la jeunesse, de la restauration dans les écoles ou dans les maisons de retraite. Nous tenions à vous expliquer cette prise de position. Prenons comme hypothèse un couple avec deux enfants scolarisés dans les écoles Deuilloises. Comme la plupart d'entre nous, les deux parents travaillent et doivent laisser les enfants aux accueils pré et post-scolaires. Si le choix des parents est de faire profiter chaque enfant de l'accompagnement aux leçons, cela leur coûtera en moyenne, dix-sept centimes de plus par jour et par enfant.

Quant à la cantine ? Le repas de vos enfants augmentera de dix centimes à un euro (soit seize euros de plus par mois et par enfant !). Nous n'oserons pas évoquer la hausse du centre de loisirs du mercredi où près de deux cents enfants sont tenus de se rendre depuis la rentrée de septembre.

Lors de la délibération de cette décision, nous avons décidé de voter contre toutes ces augmentations, comme nous l'avons déjà fait précédemment pour celle des concessions funéraires. Autant, nous pouvons entendre que « les temps » sont difficiles pour les finances communales, mais nous ne pouvons accepter un systématique report vers le porte-monnaie des contribuables et encore moins le seul argument qui consiste à mettre en avant le fait que notre commune soit, semble-t-il, dans la fourchette basse des communes de la CAVAM, sur le plan des coûts supportés par les parents.

En 2014, l'équipe de la majorité municipale actuelle a défendu l'idée que, malgré la situation économique difficile de notre commune, elle pourrait maintenir les taux d'imposition à leurs niveaux. Aujourd'hui, il vous sera dit que cet engagement est respecté. Mais à quel prix ? Si tous les services à la population deviennent inabordables, comment maintenir le niveau de vie des Deuillois ? Quels seront les nouveaux sacrifices que nous allons tous devoir faire ? Comment seront abordés dans les mois et années à venir l'intégration des nouveaux enfants qui arrivent sur Deuil avec les nouveaux logements. N'oublions pas la loi sur le logement adopté par ce gouvernement de gauche et qui oblige les communes à un relèvement de 20% à 25% du taux obligatoire de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants d'ici 2025...

Jean Bevalet, Anne-Gaëlle Maerten et Audrey Guilbaud
deuiluneautrevoie@gmail.com